



ACL - Section ART & ARTISANANT / INCROYABLES COMESTIBLES

FICHE D'INSCRIPTION 2021 - 2022

A remettre à Sylvie MOUSSALLI

L'ensemble du document est à renseigner lisiblement et en majuscules

PARTICIPANT :

Nom : (en majuscules)

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile :

Tél mobile :

En donnant ci-dessous mon adresse E-mail, j'autorise l'envoi d'informations liées à l'ASSOCIATION.

Adresse E-mail :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association.

ACTIVITÉ(S) choisie (s) :

Cochez la ou les cases qui conviennent

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires.

Cotisation ACL adulte **20 €**

Cotisation ACL mineur - 16 ans **15 €**

Espèces ou chèque à l'ordre de : ACL - Section Art & Artisanat

Montant des cours : **15 €**

Espèces ou chèque à l'ordre de : ACL - Section Art & Artisanat

Les deux montants peuvent faire l'objet d'un chèque unique

Chèque N° :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél :

Elève mineur :

Nom du représentant légal :

Prénom : Père Mère

Adresse :

Code postal : Ville :

Certificat médical :

Pas nécessaire pour cette activité

Conditions d'inscription aux cours :

- L'adhésion à l'association ACL est obligatoire pour toute activité.
- Une fiche d'adhésion doit être remplie.
- Les frais d'adhésion doivent être réglés à l'ACL section Art & Artisanat.
- Une fiche d'inscription doit être remplie.
- Les cours sont à régler auprès du professeur.
- Pendant la période d'essai (le cours pris avant l'enregistrement de l'inscription au cours), la responsabilité du professeur et celle de l'association (ACL) ne pourront être engagées.
- La responsabilité du professeur et celle de l'association se limite à la durée de l'activité.
- Pour les élèves mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et le remettre à celui-ci.
- Les parents dégagent la responsabilité du professeur et celle de l'association pour les enfants venant seuls aux cours.
- En cas d'absence du professeur, 15 mn après l'horaire normal du cours celui-ci est annulé.
- Merci de prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard.
- Le nombre de cours annuel est de 30.
- Les cours sont en général interrompus pendant les vacances scolaires.
- Les frais d'adhésion et les cours sont non remboursables.
- L'ACL section danse se réserve le droit en cours d'année : de modifier les horaires, d'annuler un cours faute d'inscription ou de basculer les inscriptions sur un autre cours.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées les élèves peuvent être amenés à être photographiés ou filmés. Ces images, quel que soit le support, pourront être utilisées comme outil pédagogique ou pour réaliser la promotion de nos activités.

J'autorise l'ACL à utiliser ces images, sans limitation de durée :

oui non

Je soussigné(e) en qualité de participant au(x) cours ou de représentant légal de l'élève mineur déclare avoir pris connaissance des différentes conditions et confirme ma demande d'inscription.

A Sausheim, le Signature :